Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20261113-DM2026_120-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

Extrait du registre des Décisions du Maire

DECISION DU MAIRE N° 2026-120

1 – COMMANDE PUBLIQUE
1.1 – Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2026-04-02 du 2 Avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU, le contrat d'engagement de prestation musicale de l'association Mooving Music Company, en date du 05/11/2026, pour un montant total de 500,00€ HT (500,00€ TTC) ;

DECIDE

Article 1er :
D'accepter et signer le contrat d'engagement de prestation musicale de l'association Mooving Music Company, pour l'animation du repas des ainés du 21 Novembre, pour un montant total de 500,00€ HT (500,00€ TTC) ;

Article 2 :
que cette dépense sera mandatée sur le budget principal, en dépense de fonctionnement, à l'article 611 « Contrats de prestations de service ».

Article 3 :
Cette décision du Maire remplace la Décision du Maire 2026-86 en date du 31/08/2026.

Fait à Saint-Germain/Ay,
Le 09 Novembre 2026,
Le Maire,
Christophe GILLES

MAIRIE DE ST-GERMAIN-SUR-AY (MANCHE)

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.